

DEC_0162_2026

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « ESCALE À LA FRAÎCHE ENTRE RISLE ET SEINE » À CONDÉ-SUR-RISLE LE 31/07/2026

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

VU le projet de convention de partenariat entre la CCPAVR, la commune de Condé-sur-Risle et le club CAPA Voile ;

CONSIDÉRANT l'organisation de l'événement « Escale à la fraîche entre Risle et Seine » prévue le vendredi 31 juillet 2026 à Condé-sur-Risle, visant à proposer une manifestation conviviale mêlant nature, randonnée, patrimoine et musique conforme à la mission de valorisation du territoire portée par son office de tourisme ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes assure la coordination générale de l'événement et prend à sa charge la communication, la fourniture du matériel logistique, ainsi que le volet administratif (déclarations en préfecture et règlement de la SACEM) ;

CONSIDÉRANT que la CCPAVR assure le financement des prestations artistiques, incluant notamment la déambulation théâtralisée de la Cie La Belle Envolée et le concert du trio Verveine Premier (Buddy Ink) ;

CONSIDÉRANT la répartition des missions avec la commune de Condé-sur-Risle (mise à disposition du site, logistique de proximité) et le club CAPA Voile (organisation des balades en bateau électrique) ;

La Présidente décide d'approuver les termes de la convention de partenariat relative à l'organisation de la manifestation « Escale à la fraîche entre Risle et Seine » pour son édition 2026. Et d'autoriser la signature de ladite convention par la Présidente ou son représentant délégué.

Fait à Pont-Audemer, le 23 juillet 2026

Pour la Présidente et par délégation, le 3ème Vice-Président en charge de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau et de la GEMAPI



Philippe MARIE

